



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

## Le rendez-vous des élus

### MENACES D'INTERNET ET DES RÉSEAUX POUR LA DÉMOCRATIE

# Emmanuel Macron a lancé le débat

Le chef de l'État a lancé mardi 28 octobre un débat autour de l'impact des réseaux sociaux et d'internet sur la « déstructuration » du débat public et la démocratie, dans la perspective des prochaines élections.

*On assiste à une montée en puissance des réseaux sociaux où l'émotion négative est plus virale que l'émotion qui est elle-même plus virale que l'argument », relève un conseiller présidentiel. « Au fond, on risque d'assister à une disparition de l'espace public, de l'Agora, avec un grand risque pour nos modèles démocratiques et républicain », avertit-il. Dans ce contexte, le chef de l'État « veut dans les mois à venir s'engager, pour créer les conditions d'un débat éclairé et apaisé », dit-il.*

*« L'idée c'est de faire vivre ce débat dans la société et à terme prendre des décisions sur toute une série de mesures », en faisant notamment appel aux quelque 200 experts mobilisés sur le sujet. Emmanuel Macron a ainsi présidé une réunion sur la « démocratie à l'épreuve des réseaux et des algorithmes » réunissant une douzaine d'acteurs impliqués sur cette question (associations, chercheurs, médecins, chefs d'entreprise...) afin d'engager un « mouvement au-delà de l'Élysée ».*

#### « Garant des institutions »

Étaient présents Gérald Bronner, professeur à La Sorbonne et président de la Commission du même nom sur les perturbations de la vie démocratique à l'ère numérique et Hugo Micheron, spécialiste des ingérences islamistes sur les réseaux. Mais aussi la pédiatre Sylvie Dieu-Osika, membre fondatrice du Collectif surexposition écrans, Grégoire Borst, professeur de neurosciences cognitives de l'éducation ou encore l'historien David Colon, spécialiste de la propagande et de la manipulation de masse. Le chef de l'État a ensuite réuni dans l'après-midi un Conseil présidentiel pour la Science sur la santé mentale des jeunes, suivi d'un dîner avec des acteurs de la tech mondiale axé sur la régulation des réseaux, de l'intelligence artificielle (IA) et l'impact de ces technologies sur la « bonne santé du débat démocratique ».

Mercredi, il a pris la parole au Forum de la Paix à Paris sur la désinformation et les ingérences étrangères, au côté de la présidente moldave Maia Sandu, du président ghanéen John Dramani Mahama et du Premier ministre arménien Nikol Pachinian. Coïncidence judiciaire, huit hommes et deux femmes sont jugés depuis lundi à Paris

pour cyberharcèlement à l'encontre de l'épouse du président, Brigitte Macron, cible d'une infox mondiale, largement relayée par les réseaux complotistes, selon laquelle elle serait une femme transgenre.

Le chef de l'État, contraint à plus de réserve sur la scène intérieure sur fond de crises politiques à répétition depuis la dissolution ratée de 2024, entend néanmoins continuer à se faire entendre et rester à la manœuvre là où il le peut. « C'est son rôle de garant des institutions, des Pouvoirs publics, de l'indépendance nationale de s'emparer ces sujets-là », justifie-t-on à l'Élysée. Il est ainsi « tout à fait dans le périmètre présidentiel tel que défini dans la Constitution. ».

#### « Coalition européenne »

Emmanuel Macron a notamment en ligne de mire les municipales de mars 2026 et la présidentielle de 2027, sur lesquelles « beaucoup de risques peuvent peser », estime l'Élysée, en rappelant des cas récents en Roumanie ou Moldavie, avec des soupçons d'ingérence russe. Cela peut se traduire par de multiples formes de désinformation via des algorithmes ou des bots (comptes automatisés) qui instillent des débats erronés, tout cela dans le plus parfait anonymat, sans possibilité de remonter à la source. Il n'entend pas non plus « préempter » les « véhicules » qui permettront de mettre en œuvre les mesures décidées, assure-t-elle. Cela peut être « législatif, administratif, par décret ou à l'échelle internationale », assure l'Élysée. « La palette d'outils est ouverte », insiste-t-on. Emmanuel Macron ambitionne notamment de créer une « coalition » avec d'autres chefs d'État et de gouvernement pour faire émerger une majorité numérique permettant d'accéder aux réseaux - fixée à 15 ans en France - au niveau européen. La Grèce, l'Espagne, Chypre, la Slovénie et le Danemark se sont déjà inscrits dans le mouvement, selon l'Élysée. « Il est possible d'obliger les plateformes à vérifier l'âge des utilisateurs. Nous sommes en train d'avancer sur les solutions techniques pour le faire. Et nous allons essayer de faire converger tout le monde », a assuré jeudi Emmanuel Macron à l'issue d'un Conseil européen à Bruxelles.

(Source : Mairie info)

Lisez  
et faites lire  
**Le Jura  
Agricole  
et Rural :**  
www.juragricole.com

**SCP ARMAND PRACHT**  
Notaires associés à ARBOIS (Jura),  
2 rue de l'Industrie

En application des articles L. 331-19 et suivants du Code forestier, avis est donné de la vente du bien suivant : Une parcelle en nature de taillis sur la commune de BUVILLY (39) lieudit « Grands Prés » s<sup>e</sup> ZC n°80 pour 26a00ca. Moyennant le prix global de 2.000€, payable comptant à la signature de l'acte authentique. Les frais de notaire et d'annonce légale sont à la charge de l'acquéreur. Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë aux biens ci-dessus désignés, dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, pour faire connaître à Me Franck ARMAND, notaire à ARBOIS (39600), mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.

**JMF**

SAS capital de 2000€,  
siège social 8 en Crozat  
39360 Molinges,

952 582 435 RCS de Lons le saunier

Par décision des associés : mise en sommeil de la société à compter du 5 novembre 2025. Art.R.123-5

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28-10-2025 à VAUDREY, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée.

Dénomination : SAS LES VIGNOTTES.  
Capital : 1.000 € (apports en numéraire).  
Durée : 50 ans.

Siège social : 3 Rue des Hayes – 39380 VAUDREY

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

La conception, la réalisation, l'exploitation, la gestion, la maintenance et la supervision de chaufferies collectives ou individuelles, de réseaux de chaleur, ainsi que de tout système de production, de distribution ou de récupération d'énergie thermique ou renouvelable ; la fourniture, l'installation, l'entretien et la réparation de tous équipements thermiques, énergétiques et connexes ; L'acquisition, la détention, la mise en valeur, la gestion, l'administration, la location, la rénovation, la construction et la vente de tous biens et droits immobiliers, bâti ou non bâti ; la participation directe ou indirecte à toutes opérations immobilières, notamment par voie d'achat, de prise de participation, d'apport, de fusion ou de création de sociétés à objet similaire ou connexe ; L'exploitation, la gestion et la mise en location de gîtes, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, hôtels, résidences de tourisme et autres structures d'hébergement de courte ou longue durée, ainsi que toutes activités de services hôteliers, para-hôteliers et de restauration, incluant la fourniture de repas, boissons et prestations accessoires liées à l'accueil, commercial, industriel, professionnel ou mixte.

L'activité de marchand de biens et de toutes opérations rattachées, promotion immobilière, lotisseuses, division d'immeubles en lots, l'achat, la vente y compris sous forme de vente en l'état futur d'achèvement, en totalité ou par fraction de biens immobiliers ou de terrains.

Durée : 99 années

Capital : 1 000 €

Admission aux Assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : En cas de pluralité d'associés, les actions de la société ne peuvent être cédues, directement ou indirectement, à quelqu'un titre que ce soit, y compris entre associés, qu'après obtention de l'agrément des associés, donné par décision collective adoptée à la majorité des droits de vote.

Président : Madame Coralie VERDELET

demeurant 43, Rue du Chanois – 39100 AUTHUME

Immatriculation au RCS de LONS LE SAUNIER

#### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : HR immobilier  
Siège social : 43, Rue du Chanois – 39100 AUTHUME

Objet social : L'acquisition de tous biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens et de tous autres immeubles bâti, droits immobiliers et terrains dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, ainsi que l'aliénation ou moyen de vente, échange, apport en société, etc...de ces immeubles, droits immobiliers et terrains, la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte.

L'activité de marchand de biens et de toutes opérations rattachées, promotion immobilière, lotisseuses, division d'immeubles en lots, l'achat, la vente y compris sous forme de vente en l'état futur d'achèvement, en totalité ou par fraction de biens immobiliers ou de terrains.

Durée : 99 années

Capital : 20.000 € (apports en numéraire).

Avis de constitution : 99 ans.

Siège social : 740 Route des Crêts  
Boulevard – 39370 LES BOUCHOUX.

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'exploitation, la gestion et la mise en location de gîtes, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, hôtels, résidences de tourisme et autres structures d'hébergement de courte ou longue durée, ainsi que toutes activités de services hôteliers, para-hôteliers et de restauration, incluant la fourniture de repas, boissons et prestations accessoires liées à l'accueil et au séjour de la clientèle ;

- L'acquisition, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur et la gestion, par voie de location (vide ou meublée) ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers ; l'aliénation par vente, échange, apport ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers ; l'exploitation, la gestion et la mise en location de gîtes, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, hôtels, résidences de tourisme et autres structures d'hébergement de courte ou longue durée, ainsi que toutes activités de services hôteliers, para-hôteliers et de restauration, incluant la fourniture de repas, boissons et prestations accessoires liées à l'accueil et au séjour de la clientèle ;

- L'organisation et la réalisation de visites de fermes, stages, conférences, séminaires, ateliers et manifestations diverses, en lien avec les activités touristiques, agricoles, culturelles ou pédagogiques ;

- Le conseil et l'accompagnement en matière d'élevage et d'activités agricoles, ainsi que la réalisation de prestations de services à caractère agricole ou rural ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation, l'administration, la mise en valeur et la gestion, par voie de location (vide ou meublée) ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers ; l'aliénation par vente, échange, apport ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer leur accessoire, annexe ou complément ;

- L'organisation et la réalisation de visites de fermes, stages, conférences, séminaires, ateliers et manifestations diverses, en lien avec les activités touristiques, agricoles, culturelles ou pédagogiques ;

- Le conseil et l'accompagnement en matière d'élevage et d'activités agricoles, ainsi que la réalisation de prestations de services à caractère agricole ou rural ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie, notamment d'origine thermique, solaire, éolienne ou plus généralement renouvelable ; en particulier la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques implantés sur des bâtiments lui appartenant ou sur tout immeuble pris à bail, ainsi que la cession de l'énergie produite à des opérateurs agréés ;</p



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Me Céline WENDLING, Notaire à ARBOIS (39600), 2 rue de l'Industrie, le 29 octobre 2025, il a été constitué une société civile immobilière suivante :  
**Dénomination sociale :** DES LOUTRONS  
**Objet :** l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.  
**Siège social :** ARBOIS (39600) 16 rue Saint-Jean  
**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS  
**Capital social :** 1 000,00 EUR divisé en 1000 parts de 1 €.  
**Apports en numéraire :** 1 000,00 EUR  
**Gérants :** M. RAICHON Hugo et Mme DUFRENE Marie dmt ARBOIS (39600) 16 rue Saint Jean.  
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.  
**Immatriculation :** RCS de LONS LE SAUNIER (JURA).

Pour avis  
Le notaire.

**NCS INFO SHOP**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
**Siège social :** 123 Rue de la République - Morez 39400 HAUTS DE BIENNE 985 186 261 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 30.10.2025, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.  
Pour avis  
La Gérance

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CABROL**

Société Civile Immobilière  
au capital de 1 000,00 euros  
**Siège social :** 3 BAS DU BOIS, 39300 SUPT  
907 815 138 RCS LONS-LE-SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 31.08.2025 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 5 BAS DU BOIS, 39300 SUPT à compter du 31.08.2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
Aux termes d'une délibération en date du 31.08.2025 l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la poursuite de la gestion seule par Mme Céline ERB suite au décès de M. Daniel ERB cogérant, survenu le 27 septembre 2024.  
Modification sera faite au greffe du Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

**BROISSIAT DEQUEKER**

Société par actions simplifiée  
au capital de 43 320 euros  
**Siège social :** 10 Boulevard Gambetta, 39000 LONS LE SAUNIER 418 452 959 RCS LONS-LE-SAUNIER

**Transfert du siège social**

Aux termes d'une délibération en date du 27 octobre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée BROISSIAT DEQUEKER a décidé de transférer le siège social du 10 Boulevard Gambetta, 39000 LONS LE SAUNIER au 8 Ter Boulevard Gambetta 39000 LONS LE SAUNIER à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
POUR AVIS  
La Présidente

**AVIS DE CONSTITUTION**

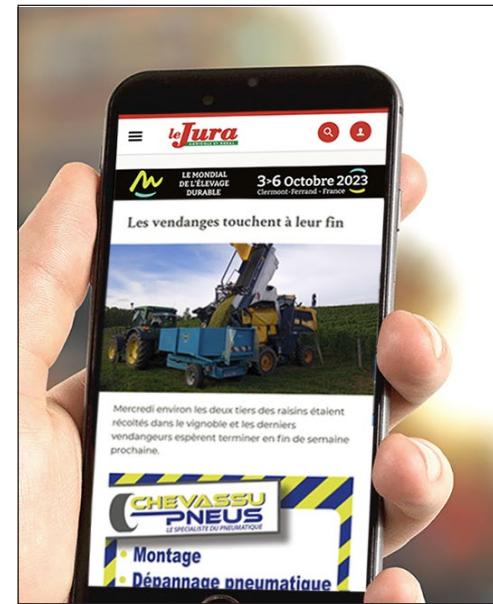
Svt acte reçu par Me Perrine CERRI, notaire à POLIGNY (39) le 24/10/2025, enregistré à LONS LE SR, le 29/10/2025, doss 2025 00023139, réf 2025N 00863, a été constituée la société suivante :  
**Dénomination :** RACINES.  
**Forme :** SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE.  
**Capital Social :** 1.800,00 €  
**Siège :** 49 Grande rue 39800 POLIGNY.  
**Objet :** La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la sté pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérance : M Mathieu COMPAGNON et Mme Philippine CLEMENT, dt à POLIGNY (39800) 49 Grande rue

Immatriculation : RCS de LONS LE SAUNIER (Jura)..

Pour Avis,  
Maître Perrine CERRI.

**ATTENTION ! En raison du mardi 11 novembre férié Dernier délai pour la réception de vos annonces légales**  
**LE LUNDI 10 NOVEMBRE 17H**  
**pour une parution PAPIER**  
**LE VENDREDI 14 NOVEMBRE**

**VOUS ÊTES ABONNÉ ?**

Grâce à votre  
**CODE ABONNÉ\***  
lisez votre journal sur  
votre smartphone  
ou tablette  
**dès le jeudi soir**  
**GRATUITEMENT**

\* Code égaré ?  
Demandez-le à  
Aline au 03 84 43 03 99

**FORMEZ-VOUS AVEC L'ADPFA****■ DUER: les risques c'est mon affaire (initiale)**

**Objectif:** Repérer et évaluer les risques et lister les éléments nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques de son exploitation. Mettre en place une démarche de prévention et organiser les actions.

**Intervenant(s):** Alicia Peyfort (juriste, Agri Conseil 39).

**Public/prérequis :** Agriculteur(trice)/ viticulteur(trice) employeurs de main-d'œuvre, accueillant des apprenants (stagiaires, apprenti) ou recevant du public. Avoir accès à un ordinateur pour la phase à distance. Avoir les compétences nécessaires pour se servir d'un ordinateur et se servir d'internet (ou avoir 1 personne dans son entourage qui peut aider).

**Partenaire(s):** Soelis.

**Durée, dates et lieu:** 2 demi-journées et 2 heures 45 en autoformation à distance à Lons-le-Saunier Démarrage à distance le 07/11/2025. 02/12 et 16/12/2025 après-midi

**Tarif:** Vivea : 63 €. Tarif autre : 350 €.

**Responsable de stage:** Romuald Vuillemin

**■ Pour une pulvé au top !**

**Objectif:** Optimiser la qualité de pulvérisation des produits phytosanitaires par une meilleure connaissance du pulvérisateur et de ses réglages.

**Intervenant(s):** Hugo Adellon (conseiller machinisme, robotique et numérique, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire).

**Public/prérequis :** Arboriculteurs(trices) et viticultrices(trices).

**Durée, dates et lieu:** 1 jour. 13 novembre 2025 à Sellières.

**Tarif:** Vivea : 35 €. Tarif autre : nous consulter

**Responsable de stage:** Thomas Sprenger

**■ Taille de la vigne**

**Objectif:** Être capable d'adapter la taille d'un pied de vigne en tenant compte de sa forme, de son passé et des objectifs de rendements fixés.

**Contenu:** Comprendre les objectifs de la taille et la lecture d'un pied de vigne. Tailler en tenant compte de sa forme, de son passé et des objectifs de rendements fixés. Ajuster la taille aux différents cépages du vignoble jurassien. Réaliser une taille propre en respectant les principales règles sanitaires. Adopter les bonnes postures

pour préserver son corps tout en progressant dans la cadence de taille.

**Intervenant(s):** Laurent Bert (formateur et responsable du domaine viticole du lycée agricole de Montmorot).

**Public/prérequis :** Jeunes en parcours à l'installation, salariés(es) viticoles, viticulteurs(trices). Aucun prérequis.

**Durée, dates et lieu:** 6 jours. 17, 18, 24, 25 novembre, 1er et 2 décembre 2025 au Lycée agricole de Montmorot et parcelles du domaine.

**Tarif:** Vivea : 42 €. Tarif salarié : 1 050 € (rapprochez-vous de votre OPCO pour une prise en charge (partielle ou totale)). Tarif autre : 750 €

**Responsable de stage:** Thomas Sprenger

**■ Comprendre et sécuriser la période périnatale en élevage de ruminants**

**Objectif:** Être capable de préparer, anticiper et sécuriser la période de mise bas en mobilisant des connaissances et des outils adaptés pour assurer le bien-être de la mère et du nouveau-né, prévenir les complications, optimiser les soins et l'alimentation, et intervenir efficacement en cas d'incident.

**Intervenant(s):** Lucile Brochot (Vétérinaire)

**Public/prérequis :** Éleveurs(euses) en élevage de ruminants; salariés(es) d'élevage

**Durée, dates et lieu:** 2 jours. 17 et 18 novembre. Lieu à définir

**Tarif:** Vivea : caution 100 €. Tarif autre : 560 €

**Responsable de stage:** Isabelle Couet

**■ Gagnez en visibilité sur les réseaux sociaux**

**Objectif:** Comprendre et utiliser les réseaux sociaux pour communiquer sur son métier et ses produits.

**Contenu:** J1 : Définition de ses objectifs sur les réseaux sociaux. Fonctionnement des algorithmes Facebook et Instagram pour une meilleure visibilité. Identification du storytelling de chacun et préparation de son identité visuelle. Optimisation de sa page Facebook et compte Instagram. Ligne éditoriale : piliers de contenus, différents formats, fréquence de publication. Interaction avec sa communauté (modération et routine d'engagement). Présentation de l'analyse statistique sur les réseaux. J2 (une demi-journée en visio) : retours sur les publications et les

éléments mis en place depuis le J1, améliorations envisageables.

**Intervenant(s):** Jade Rolée (Community Manager, indépendante).

**Public/prérequis :** Agriculteurs(trices) toutes productions. Savoir utiliser un ordinateur et naviguer sur internet.

**Durée, dates et lieu:** 1,5 jour, 20 novembre à Lons-le-Saunier et matin du 16 décembre 2025 (visio)

**Tarif:** Vivea : 50 €. Tarif autre : nous consulter Responsable de stage : Thomas Sprenger

**■ Les risques c'est toujours mon affaire : Je mets à jour mon DUER**

**Objectif:** Analyser et mettre à jour son DUER. Mettre en place une démarche de prévention et organiser les actions.

**Intervenant(s):** Alicia Peyfort (juriste, Agri Conseil 39).

**Public/prérequis :** Agriculteur(trice)/ viticulteur(trice) employeurs de main-d'œuvre, accueillant des apprenants (stagiaires, apprenti) ou recevant du public. Avoir un DUER fait sur Systera ou datant de moins de 4/5 ans (sur Excel).

Avoir accès à un ordinateur pour la phase à distance. Avoir les compétences nécessaires pour se servir d'un ordinateur et se servir d'internet (ou avoir 1 personne dans son entourage qui peut aider).

**Partenaire(s):** Soelis

**Durée, dates et lieu:** 1 journée de 5 heures 30 en salle et 2 heures 30 en autoformation à distance. 17 décembre 2025.

**Tarif:** Vivea : 120 €. Tarif autre : 400 €

**Responsable de stage:** Romuald Vuillemin

**■ Introduction à la pratique du Reiki en élevage**

**Objectif:** Comprendre les grands principes de la médecine traditionnelle Permettre à chaque participant de comprendre ce qu'est le Reiki, de l'expérimenter et de l'intérêt de cette méthode sur son élevage.

**Contenu:** présentation de la méthode par l'expérimentation personnelle et sur des animaux. Observation des résultats au niveau bien-être, santé, attitude et comportement des animaux.

**Intervenant(s):** Nelly Tisserand (sophrologue, Maître Reiki).

**Public/prérequis :** Éleveurs(euses) et salariés(es) agricoles du Jura (tout élevage). Aucun prérequis.

**Durée, dates :** 3 jours. 27 novembre, 2 et 19 décembre 2025

**Lieu:** Champagnole ou Lons-le-Saunier

**Tarif:** Vivea : 150 € (caution). Autre : 565 €.

**Responsable de stage:** Françoise Pagnier

**■ Approche globale de la gestion des risques parasitaires chez les ruminants**

**Objectif:** Mieux connaître la dynamique globale du parasitisme des ruminants, mettre en place des outils de prévention pluriannuelle et acquérir de l'autonomie dans la gestion quotidienne et la prise de décision.

**Intervenant(s):** Paul Polis (vétérinaire, GIE Zone Verte)

**Public/prérequis :** Éleveurs(euses) de ruminants, salarié(e)s d'élevage. Aucun prérequis.

**Durée, dates et lieu:** 2 jours. 10 et 11 décembre 2025. Lieu à définir

**Tarif:** Vivea : 100 € (caution). Tarif autre : 560 €

**Responsable de stage:** Isabelle Couet

**■ Gérer ses émotions pour dépasser ses blocages**

**Objectif:** acquerir une vision systémique de notre personnalité pour mieux comprendre l'origine de nos blocages. Développer son intelligence émotionnelle pour devenir maître de nos émotions. Apprendre à s'observer et se connaître avec plus de précision.

**Contenu:** comprendre la construction de nos mécanismes de défense, les facettes de notre personnalité. Apprendre la différence entre émotion/besoin/ stratégie. Définir et gérer ses émotions. Mise en pratique d'un protocole pour apaiser les tensions et blocages intérieurs.

**Intervenant(s):** Mickaël Ballot (formateur certifié CNV Communication Non Violente, psycho praticien et formateur).

**Public/prérequis :** tout public désireux de développer sa communication interpersonnelle, zone géographique : Jura. Aucun prérequis.

**Durée, dates et lieu:** 3 jours. 12 et 18 décembre 2025 plus jour de suivi en janvier 2026 à Lons-le-Saunier ou Champagnole

**Tarif:** Vivea : 90 €. Autre : 490 €.

**Responsable de stage:** Françoise Pagnier.